

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2021-75

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de loi portant réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture ;

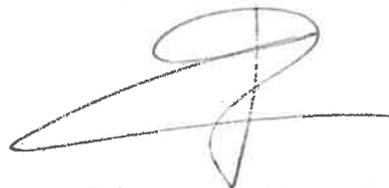
En ayant délibéré lors de sa séance du 16 novembre 2021,

Émet un avis favorable sur le projet de loi susvisé, en relevant que les délais de mise œuvre du projet et les questions de l'assurabilité et de concurrence sont en cours d'instruction et pourront être expertisées par le Conseil d'État.

Fait le 16 novembre 2021.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER